

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1-17

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2017, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1142-1-17 intitulé « **Règlement modifiant le « Règlement autorisant le remboursement des travaux de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial et des bassins de rétention pour l'égout pluvial ainsi que certains travaux d'aménagement de parcs et décrétant des travaux d'infrastructures de pavage, de bordures, de trottoirs, de passages piétonniers, d'aménagement de parcs et d'éclairage sur une partie du prolongement du boulevard Ivanier ainsi que sur une partie des rues des Nénuphars et des Lotus, situées à l'arrière de la Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 600 748 \$, pour en défrayer le coût » afin de retrancher les travaux non effectués et afin de diminuer le montant de l'emprunt à 1 152 896 \$** ».

L'objet de cette modification est de retrancher les travaux non effectués et de diminuer le montant de l'emprunt à 1 152 896 \$ puisqu'une partie des travaux prévus soit l'aménagement de parcs, la mise en place d'une clôture, la mise en forme et la mise en place de pierre concassée, l'engazonnement et l'ensemencement ainsi que certains passages piétonniers qui étaient prévus, n'ont pas été effectués et qu'il n'y a pas eu de dépense imprévue ni de frais de financement temporaire.

Un avis public conformément à l'article 565 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) est paru dans le Journal de Chambly le 30 août 2017 et ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 octobre 2017.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le trente et un octobre deux mille dix-sept (31 octobre 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

**Avis public 17-57**